

Procès Verbal Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Présents (5) : Catherine DONNEDEVIE, Alain MAZET, Marie-Paule DOTTIN, Sylvain COMBASTEIL, Mathieu PRESSET.

Absent excusé (4) : Nathalie SCHMUTZ (pouvoir à Catherine DONNEDEVIE) Martine LORMEAU (pouvoir à Mathieu PRESSET), Bernard JALABERT (pouvoir à Sylvain COMBASTEIL), Françoise MAUGEIN

Votants : 8

Secrétaire de séance : Mathieu PRESSET

Approbation du Procès-verbal du 14 mars 2025

Présents : 5 Votants : 8 Pour : 8 Contre : Abstention :

• **D2025/18 : Examen et vote du Budget Primitif 2025**

Madame le Maire présente le **Budget Primitif 2025 de la Commune** et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - ✓ en section de fonctionnement à 645747,52 €
 - ✓ en section d'investissement à 272 896,80 €
- **PRECISE** que la section d'investissement a été votée au chapitre

Présents : 5 Votants : 8 Pour : 8 Contre : Abstention :

• **D2025/19 : Modification du tableau des emplois**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail du poste d'Adjoint Technique Territorial actuellement à 17 h 30 mn et de le porter à 26 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Décide d'augmenter le poste d'Adjoint technique territoriale de 17h30mn à 26 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2025

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au BP 2025.

Présents : 5	Votants : 8	Pour : 8	Contre :	Abstention :
--------------	-------------	----------	----------	--------------

D2025/20 : Assistance à la fiabilisation des droits à retraite – convention CDG

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

Le Maire informe les membres du conseil que le Centre de gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention dans le cadre des services de la plateforme de la CNRACL et ce, afin d'accompagner au mieux les collectivités et établissement de son ressort. En effet, les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion.

La nouvelle prestation proposée permet de déléguer cette gestion au service GRH du Centre de gestion, sans que celui-ci ne se substitue au rôle et à la responsabilité de l'employeur public.

Pour bénéficier de cette prestation, l'employeur public doit adhérer par voie conventionnelle. Ce cadre permet ainsi de confier au Centre de gestion la gestion d'un dossier retraite après une demande express et en contrepartie d'un montant forfaitaire par dossier fixé de la manière suivante :

Type de dossier	Coût de la prestation
Dossier de départ pour pension normale (y compris retraite progressive)	150€
Dossier de départ anticipé pour : Carrière longue, Invalidité, Réversion, Fonctionnaire handicapé, Catégorie active	200€
Dossier de départ pour liquidation de la pension complète suite à une retraite progressive	50€

La convention annexée à la présente définit le cadre et les modalités d'intervention entre la collectivité et le Centre de gestion. Pour le bon traitement des dossiers, la collectivité s'engage notamment à remettre les justificatifs nécessaires pour la bonne exécution de cette mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2024-12/028 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 13 décembre 2024 portant création d'une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite,

Considérant les enjeux d'une bonne gestion des dossiers retraite et la plus-value apportée par le bénéfice de la prestation exposée ci-dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE :

D'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de gestion de la Corrèze ;

D'autoriser le Maire à signer la convention annexée avec le Centre de gestion de la Corrèze et les éventuels avenants ;

D'autoriser le Maire à signer tout acte permettant la bonne exécution de la délibération ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

Présents : 5	Votants : 8	Pour : 8	Contre :	Abstention :
--------------	-------------	----------	----------	--------------

- **Signalisation et sécurité – acquisition de panneaux**

Les membres chargent Mme le Maire de demander des devis pour la réalisation de la signalisation sur la RD978 à présenter sur un conseil ultérieur.

- **CREER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose les actions menées par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) en matière de transition énergétique et de soutien aux collectivités,

Elle soulève l'importance de la transition énergétique et la volonté de la commune de s'engager activement dans cette démarche.

Le CRER, avec ses 1184 adhérents et une équipe de 27 collaborateurs, constitue un acteur régional majeur en matière d'accompagnement des collectivités, entreprises et habitants dans le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie ;

Le CRER est désigné Pôle d'innovation et porte la construction du premier centre dédié à la géothermie de surface, en plus de proposer divers services tels que les études de potentiel photovoltaïque, l'accompagnement pour les économies d'énergie et le programme national "Les Générateurs",

Elle précise que Tulle Agglo adhère au CRER ce qui va permettre à la commune de bénéficier des services techniques du CRER, notamment en matière d'études d'opportunité et d'assistance à la gestion énergétique ;

Ainsi, dans le cadre de cette adhésion de Tulle Agglo, la Commune de Clergoux peut bénéficier des services du CRER.

- **Questions diverses**

- ✓ **TA Commune Gumont/Commune Clergoux**
Affaire en cours – résultats du TA pour le 13 mai

- ✓ **Balades secrètes**
La Commune est retenue ; la balade sur Clergoux est prévue le 2 août. De nombreux randonneurs sont attendus
- ✓ **Sabots de lune**
Nouvelle association sur la commune ayant pour thème les chevaux et du spectacle équestre.
- ✓ **Salon Produits origine Corrèze 3 et 4 mai à Sédières**
Bel évènement prévu organisé par le Conseil Département où les « Origine Clergoux » seront représentés.
- ✓ **Dépôt de gerbes ANACR – Espagnac**
Martine LORMEAU et Sylvain COMBASTEIL représenteront la commune pour cette cérémonie

- ✓ **CAUE** : rendez-vous pour aménagement de la cour de l'école le 10 juin 2025.

Séance levée à 22 heures

Le Maire,

Catherine DONNEDEVIE

Le Secrétaire,

Mathieu PRESSET